

Image not found or type unknown



Frais d'avocat sur prime versée pour licenciement économique

Par **nablas**, le **08/03/2011** à **17:02**

Bonjour,
Suite à un licenciement économique individuel, j'ai pris les services d'un avocat qui m'a annoncé comme honoraire un forfait de 10 à 12 % sur la prime versée par mon employeur, en plus d'un forfait d'honoraire fixe. J'ai compris tacitement que ce pourcentage d'honoraire s'applique à la prime que devrais verser mon employeur après condamnation au prud'homme.
Ma question est : dans le cas où je me mets d'accord avec mon patron sur une prime transactionnelle sans aller au prud'homme, mon avocat peut-il me demander les 10 à 12 % d'honoraire sur cette prime ?
Merci par avance pour votre réponse.

Par **Dieu**, le **26/05/2011** à **21:43**

Quelle connasse cette Elodie, c'est insultant ces pseudos acteurs de Forum qui font de la pub discrète.
On prend vraiment les gens pour des cons !
Elodie grosse pute !